

Développement de la surveillance épidémiologique des traumatismes accidentels lors de la pratique sportive

Docteur Bertrand THÉLOT
Institut de veille sanitaire (InVS)

L'Institut de veille sanitaire est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission de surveiller l'état de santé de la population et son évolution. Il dépend sur le plan administratif du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, mais est totalement indépendant sur le plan scientifique.



J'appartiens pour ma part au département des maladies chroniques et traumatiques de l'InVS, et je suis responsable de l'unité traumatismes. Les traumatismes sont répartis classiquement en traumatismes non intentionnels, qui comprennent les accidents de la vie courante (dont la plupart des accidents de sport), les accidents de la circulation et les accidents du travail ; et les traumatismes intentionnels, parmi lesquels on trouve les agressions, les violences et les suicides.

Les informations concernant les conséquences accidentologiques de la pratique sportive en France sont très limitées. On est frappé par la quasi absence de données épidémiologiques concernant simplement le nombre d'accidents traumatiques liés à la pratique sportive.

Nous avons tenté de chiffrer le nombre d'accidents du sport à partir des données de « l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante », qui collecte des informations générales sur les accidentés ayant recours aux urgences de certains hôpitaux en France. Nous avons ainsi estimé qu'environ 900 000 accidents traumatiques liés à la pratique sportive surviennent chaque année en France, dont 7 à 10 % nécessitent une hospitalisation. Il y aurait donc environ 2 500 personnes recourant aux urgences chaque jour pour un accident traumatique lié au sport, et 70 000 personnes seraient hospitalisées chaque année pour ce motif.

Au-delà de ces résultats généraux, nous disposons de très peu d'informations épidémiologiques précises sur les personnes accidentées. Tout juste sait-on par exemple que les personnes âgées de vingt à vingt-cinq ans ont davantage d'accidents que les personnes de plus de quarante ans. Faute d'être en mesure de décrire précisément les taux d'incidence, les facteurs de risque et les conditions de survenue de ces accidents, les possibilités de mise en place de préventions efficaces restent limitées.

Ce constat regrettable d'ignorance relative des causes des accidents du sport au sein de la population, est partagé par l'Institut de veille sanitaire et la Direction des sports. Ceci a abouti à l'élaboration d'une convention cadre de collaboration entre l'InVS et la Direction des Sports, qui se sont entendus sur une démarche de constitution d'une information scientifiquement confirmée permettant de rendre compte du nombre, de la répartition, de la gravité, du devenir et des facteurs de risque de survenue des accidents du sport, dans un objectif de prévention. Il peut s'agir de prévention primaire, qui a pour objectif d'éviter l'accident ; de prévention secondaire, qui, une fois que l'accident a eu lieu, contribue à sa bonne prise en charge ; de prévention tertiaire, qui a vocation à limiter les séquelles à plus long terme.

Dans le cadre de cette collaboration, différents types de travaux sont progressivement mis en place :

- La rédaction de synthèse des informations disponibles publiées dans la littérature scientifique et concernant l'épidémiologie des accidents de sport ;
- L'exploitation des données disponibles d'accidentologie sportive dans les bases de données existantes, constituées pour d'autres motifs. Parmi ces bases de données, figurent l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante (gérée par l'InVS), l'enquête du baromètre santé 2005 (gérée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, Inpes) ; potentiellement les données de certaines fédérations sportives, produites soit par des enquêtes de pratiques, soit par les déclarations d'accidents (exemple des données d'accidents recueillies par l'UPCA et transmises à son assureur AXA).
- La mise en place d'enquêtes d'épidémiologie descriptive sur base géographique, avec la collaboration de certaines Directions départementales jeunesse et sport (DDJS). Un projet est bien avancé avec la Côte d'Or.
- La réalisation d'enquêtes thématiques, par sport, sur objectifs déterminés, et en collaboration avec les responsables concernés (fédérations notamment). Une question fait cependant débat : par quel sport débiter ? Il y a bien évidemment un effet d'occasion. Par exemple, suite aux trois décès intervenus en 2007 dans l'équitation de haut niveau, nous avons commencé à mettre en place une enquête dans le domaine de l'équitation qui obéit à des objectifs épidémiologiques déterminés.

- L'élaboration de l'équivalent d'une « déclaration obligatoire » des accidents graves. Ce projet s'appuie en particulier sur le décret du 9 septembre 1993 qui fait obligation aux DDJS de signaler à leur Ministère de tutelle la survenue d'un accident grave dans le cadre d'une pratique sportive organisée. Cependant, les nomenclatures et les modalités techniques de ce signalement n'étant pas précisées, la mise en application de ce décret est actuellement peu respectée. Un projet est donc en cours, avec la Direction des sports, pour rendre possibles et efficaces ces signalements.

Par conséquent, l'épidémiologie des accidents du sport apparaît comme un véritable chantier d'avenir pour la prévention. Evidemment, il est tout à fait possible de faire de la prévention à travers d'autres approches, notamment une approche réglementaire. Néanmoins, il semble urgent de palier le déficit du savoir épidémiologique en France concernant les accidents du sport.

Questions-réponses avec l'amphithéâtre

Docteur Alain FREY

J'aimerais savoir si vous avez pris contact avec les assureurs des différentes fédérations afin d'obtenir l'ensemble des déclarations d'accidents du sport survenus lors des entraînements ou lors des compétitions. Je tiens à souligner que la Fédération française de judo tient depuis 1993 un registre des accidents du sport, à partir d'une fiche type qui est remise à tous les médecins et qui doit être complétée à l'occasion d'un accident. Cela nous a permis d'effectuer un travail de prévention. Nous sommes donc très favorables sur le fait de travailler avec vous pour cette étude et nous disposons d'une base de données très riche et facilement exploitable.

De la salle

Je pense qu'il est très important d'aborder ces aspects épidémiologiques et de prévention et nous avons besoin de votre aide. Effectivement, de nombreuses fédérations ont déjà commencé à travailler sur ce sujet. Nous terminons actuellement un travail sur la rupture des ligaments croisés antérieurs liée à la pratique du sport et seulement 20 % de ces accidents ont été déclarés aux assurances. Votre intervention a permis de mettre l'accent sur les failles existant dans notre système.

Docteur Bertrand THÉLOT

Même s'il existe effectivement dans certains sports une préoccupation réelle quant à l'épidémiologie des accidents du sport, nous avons nous aussi besoin de votre aide pour mener à bien cette étude. A l'InVS, tout le monde n'est pas convaincu que la surveillance épidémiologique à des fins de prévention dans le domaine sportif soit aussi pertinente que la surveillance des maladies infectieuses ou les dégâts provoqués par les troubles musculo-squelettiques liés au travail par exemple.

Il existe chez les assureurs des problèmes de nomenclature, de définitions, d'application de ces définitions, de vérification de ces applications sur le terrain et de représentativité d'échantillons. Par exemple, la Fédération française de randonnées pédestre compte seulement 170 000 affiliés à la fédération. Il s'agit d'un échantillon extrêmement biaisé par rapport aux 15 à 20 millions de randonneurs annuels. La Fédération de canoë kayak s'est,

quant à elle, récemment préoccupée de la sécurité de la pratique sportive. Elle a mis en place un ensemble de stratégies préventives et de formations qui ont permis de limiter considérablement le nombre d'accidents. Par conséquent, nous n'allons pas commencer par étudier les sports qui ont accompli d'importants progrès dans le domaine épidémiologique.

Docteur Eric JOUSSELIN

Je rappelle que nous disposons, au sein des Fédérations et de l'INSEP, de nombreuses données statistiques, mais pas épidémiologiques. Je suis surpris que vous n'ayez pas contacté l'Association des médecins des stations de sports d'hiver qui référence la totalité des accidents survenus en montagne.

Docteur Yoann BOHU, membre de la commission médicale de la Fédération française de rugby

Nous avons réalisé deux études majeures au sein de la Fédération française de rugby : une étude rétrospective sur les accidents graves et une étude prospective qui est en cours. Nous avons ainsi mis en place un registre national des accidents graves des traumatismes et du rachis cervical. Actuellement, grâce à un partenariat établi avec notre assureur, chaque accident de rugby est répertorié dans ce registre qui est constamment réactualisé. Nous souhaitons mettre en place ce registre au niveau international.

Par ailleurs, nous menons également un projet qui s'appuie sur le traitement prospectif des accidents au sein duquel nous jouons un rôle de partenaire de veille sécuritaire, ce qui nous permet de suivre à la lettre tous les accidents du rachis cervical.

Docteur Bertrand THÉLOT

Ce projet est très important car il permet d'évaluer le nombre d'accidents qui surviennent par heure de jeu et de mesurer ainsi le taux d'incidence des accidents en fonction du nombre d'heures de pratique. Peu de fédérations ont eu ce genre d'initiatives.

Par ailleurs, il faut également tenir compte de la cotation quant à la gravité des accidents. Il s'agit d'une question cruciale, une contusion n'ayant pas le même impact qu'un accident grave nécessitant une opération complexe, voire un accident mortel.

Professeur Jean-François TOUSSAINT

J'espère que la collaboration souhaitée par les fédérations avec les différents instituts pourra aboutir.

Je vais maintenant céder la parole à Ken Quarrie qui vient d'Oakland et qui est responsable au sein de la Fédération néo-zélandaise de rugby d'un programme de prévention des blessures et de la performance. Il a par ailleurs mis en place depuis huit ans un programme très important intitulé « Rugbysmart », qui porte à la fois sur la prévention dans le sport de haut niveau et, de manière plus globale, pour l'ensemble de la population.